



Déconsignation des loyers à la caisse des dépôts

Par QuestionsMarine

Bonjour,

Mon père louait sa maison à des locataires, suite à une mésentente il a été assigné en justice par les locataires pour effectuer des travaux.

Il a donc été condamné à réaliser ces travaux, et le juge a ordonné la consignation des loyers auprès de la Caisse des dépôts et des consignations.

Les travaux ont été réalisés, les locataires sont partis, étant donné qu'ils ne s'entendaient pas il n'y a eu aucun contact suite à la décision de justice et mon père ne connaît pas leur nouveau lieu d'habitation. Les locataires n'ont pas sollicité de déconsignation.

Quelles sont les démarches à suivre pour récupérer la somme des loyers ?

Merci.

Par Nihilscio

Bonjour,

Il faut le demander au tribunal après assignation de l'ancien locataire à la dernière adresse connue.

Par QuestionsMarine

Bonjour, merci beaucoup pour votre réponse,

Je vais contacter le tribunal alors